



## **Réunion de Conseil Municipal** **Séance du 15 décembre 2022**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 09 décembre 2022

de Présents 11

de Votants 14

**L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

**Présents** : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire) (arrivée à 19h50), M. Gérard GOHIER, M. Patrick GERBEAU, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER et M. Michel FOUCHER, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés** : Mme Nathalie GABILLARD, donne pouvoir à M. Éric DONZALLAZ  
Mme Delphine HUGNET, donne pouvoir à Mme Aurore LUCAS  
M. Damien PANNIER, donne pouvoir à Mme Mathilde BLANCHET  
M. Sylvain JONCHERAY

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Mathilde BLANCHET est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### **Ordre du jour de la séance**

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022
- Droit de préemption urbain
  - La Boule d'Or – Rue de l'abattoir et la Boule d'Or (Section AC n°154, n°157)
  - La Boule d'Or – Rue de l'abattoir et la Boule d'Or (Section AC n°145, n°146, n°158, n°367)
  - La Boule d'Or – Rue de l'abattoir et la Boule d'Or (Section AC N° 149)
- Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance (volet équipements sportifs) – Rénovation énergétique des équipements sportifs – Modification de la répartition des montants entre les communes de Meslay du Maine et Grez-en-Bouère (105 191 €)



- Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal (17 246 €)
- Demande de subvention D.E.T.R / D.S.I.L 2023 – Rénovation de la salle des sports
- Demande de subvention D.E.T.R / D.S.I.L 2023 – Implantation d'un restaurant
- Taxe d'aménagement – Convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et la Commune
- Proposition de vente d'un logement locatif - Lotissement Bel-Ebat
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

### **Arrêté du dernier procès-verbal**

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 17 novembre 2022.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est arrêté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

<p><b>DÉLIBÉRATION N°2022-12-15-01 Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – La Boule d'Or, rue de l'Abattoir</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'approbation du P.L.U.i, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer, en sa séance du 27 avril 2021, un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du P.L.U.i et de déléguer ce droit à ces communes membres.

Il donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 30 novembre 2022 et adressée par Maître Sébastien GUEDON, Notaire à VAL DU MAINE.

Dans ce cas, il y a 3 unités foncières en vente or une DIA ne peut porter que sur une unité foncière. Le vendeur doit transmettre alors une déclaration pour chacune des unités foncières mises en vente.

Donc, la localisation des parcelles fait apparaître que les terrains cadastrés AC 145-146-158-367 et ceux situés en face cadastrés AC 154-157 puis AC 149, d'une superficie de 224 m<sup>2</sup> et soumis au Droit de Préemption Urbain. Elles sont séparées par un terrain non bâti (une cour cadastré AC 400) n'appartenant pas à l'indivision vendant le reste des biens.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, (14 voix POUR) :**

**DÉCIDE** de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

## DÉLIBÉRATION N°2022-12-15-02 Demande de subventions pour le projet de rénovation de la Salle des Sport

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités du Plan Mayenne Relance lancé et approuvé par le Département en 2020.

Dans ce cadre, une enveloppe de 1.5 millions d'euros est destinée à soutenir la rénovation énergétique d'équipement sportif en Mayenne répartie entre les 9 EPCI du département dans le cadre de dotations intercommunales. Celle du pays de Meslay-Gray s'élève à 125 832 €.

La CCPMG a délibéré le 12 juillet 2022 afin de répartir cette dotation entre la commune de Grez-en-Bouère (86 432€) et la commune de Meslay du Maine (39 400€).

La commune de Meslay du Maine n'a pas utilisé la totalité de sa subvention attribuée. Il a été décidé lors du dernier conseil communautaire d'attribuer la partie de la somme non utilisée à la commune de Grez en Bouère. Ce qui fait évoluer le montant de 86 432€ à 105 191€ pour notre commune.

### 1 – Description détaillée du projet :

Suite à une étude thermique et solidité de la charpente/couverture de la salle des sports en 2018, il est apparu nécessaire de renforcer la charpente qui présente un danger en cas de vent fort et d'en profiter pour isoler la partie haute et rendre possible la pose de panneaux photovoltaïques.

### 2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Consultation des entreprises jusqu'au 25 novembre 2022

Début des travaux : Début 2023

### 3 – Estimation détaillée du projet :

<i>DEPENSES (€ HT)</i>	<i>TOTAL HT</i>
Coût de l'opération	515 000 €
Maîtrise d'œuvre	45 000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>560 000 €</b>

### 4 – Plan de financement prévisionnel :

<i>RECETTES (€ HT)</i>	<i>TOTAL HT</i>
Département (Mayenne Relance-ANS)	101 563 €
Département (Mayenne Relance – CCPMG)	105 191 €
Département (Mayenne Relance – Volet communal)	17 246 €
DETR/DSIL	224 000 €
Reste à charge de la commune	112 000 € (20%)
<b>Total des recettes</b>	<b>560 000 €</b>



**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions :

- Auprès du Département, au titre du plan Mayenne relance – volet équipements sportifs, d'un montant de 105 191 €
- Auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 17 246 €
- Auprès de l'Etat, au titre de la D.E.T.R./D.S.I.L 2023 pour un montant de 224 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant les demandes de subventions.

**DÉLIBÉRATION N°2022-15-12-03 Demande de subvention D.E.T.R./D.S.I.L. 2020 – Implantation d'un restaurant.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'implantation d'un restaurant, il faut solliciter auprès de l'Etat la subvention D.E.T.R. / DSIL 2023 aux vues des travaux. Le coût prévisionnel s'élève à 580 000 €.

Le coût prévisionnel n'est pas figé. Il peut évoluer.

Une estimation a été réalisée avec la consultation de deux cabinets d'architecte.

Un appel d'offre sera à prévoir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :**

- **APPROUVE** le projet présenté dont le montant prévisionnel s'élève à 580 000 € HT,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

- D.E.T.R /DSIL sollicitée : 174 000 €
- Autre financement (subventions et reste à charge) : 406 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R / D.S.I.L,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°2022-12-15-04 Taxe d'aménagement - Convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et la Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la Communauté de Commune du pays de Meslay-Grez et la commune est mise en place.

En effet, l'article 109 de la loi de finances pour 2022 modifient les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre en le rendant obligatoire lorsque les communes la perçoivent.

Les recettes générées par les immeubles situés en Zone d'Activité d'Intérêt Communautaire, soumises à la taxe d'aménagement, sont reversées à la CCPMG qui finance les différents travaux de viabilisation des dites zones.



La convention prévoit le partage au profit de la CCPMG, des taxes d'aménagements perçues par la commune de Grez sur :

- Des opérations de construction, la reconstruction ou l'agrandissements des bâtiments, les installations ou aménagements de toute nature réalisée par des tiers de façon générale, toutes opérations soumises à la TA localisées sur les zones d'activités d'intérêt communautaires situées sur son territoire = montant reversé calculé sur la base d'un taux de 1%

Une discussion pourra être engagée au moment de l'élaboration du projet, avec la commune lieu d'implantation du dit « projet », pour envisager un reversement supérieur si le taux applicable est supérieur à 1%.

Le versement est annuel.

La convention est conclue pour la durée du mandat en cours et est reconduite tacitement pour la durée des mandats suivants sauf dénonciation préalable par l'un ou l'autre des signataires 3 mois avant le 31 décembre de l'année de renouvellement des conseils municipaux.

Le Maire PROPOSE de maintenir les termes de la convention de reversement de la Taxe d'Aménagement existante entre la commune et la CCPMG

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :**

- **VALIDE** les termes du projet de convention de partage de la TA entre la commune et la CCPMG,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents au présent dossier

#### **DÉLIBÉRATION N°2022-12-15-05 Proposition de vente d'un logement locatif – Lotissement Bal-Ebat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le sujet a déjà été abordé lors de la réunion du Conseil le 29 septembre dernier.

Le logement nécessite des travaux importants à l'avenir.

Il a été proposé au locataire actuel de lui vendre au prix du marché.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR, 1 voix CONTRE :**

- **DECIDE** de la vente du logement au prix de 90 000 € + frais à la charge de l'acheteur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble.

#### **DÉLIBÉRATION N°2022-12-15-06 Décision modificative budgétaire n°1 : Budget Principal**

Monsieur le Maire expose que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire de prévoir des crédits afin de pouvoir régler les factures d'investissement pour la maîtrise d'œuvre de la Rénovation de Salles des sports, l'aménagement de la cour de l'Ecole maternelle et au règlement des salaires de décembre 2022 (augmentation de l'indice en Juillet + coût du remplacement du personnel).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	20 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	24 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 600,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 600,00 €</b>
D-2313-154 : Rénovation salle des sports: Sol	0,00 €	32 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-148 : ECOLE MATERNELLE - Aménagement cour et réfection mur	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>34 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 600,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>24 600,00 €</b>		<b>24 600,00 €</b>

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, 14 voix POUR.

- APPROUVE la proposition de Décision modificative.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### ▪ Scolaire / Petite Enfance :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que les élections du Conseil Municipal des Jeunes ont eu lieu le vendredi 9 décembre à 9h à la Mairie. Il y avait 4 candidats de l'école Publique et 5 candidats de l'école Privée. Il n'y avait que des bons projets.

Une réunion s'est déroulée le 12 Décembre à la mairie avec : Le maire, Les représentants des parents d'élèves des 2 écoles, les enseignants, l'équipe périscolaire ainsi que certains membres de la commission scolaire. Le but était d'échanger sur la mise à jour du règlement intérieur concernant le chapitre « vie collective et sanctions ». Des idées, comme le passage à une sanction dès le premier carton jaune, ont été émises.

Il a donc été décidé de préparer, avec la commission, une modification de ce règlement. De le faire valider par les enseignants, les représentants des parents d'élèves ainsi que les agents concernés du périscolaire, puis de l'envoyer aux parents pour information et signature.

La prochaine réunion aura lieu au mois de Janvier 2023.

### ▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe que la commission s'est réunie le 8 décembre 2022 pour analyser l'enquête

Dans l'ensemble, les personnes ayant répondu l'ont trouvé intéressant. Les retours sont bons et pertinents.



La synthèse du questionnaire sera transmise dans le prochain flash infos diffusé en Janvier 2023.

- Facebook : 340 publications réalisées depuis le lancement  
554 abonnés (+ 5 depuis le mois dernier)

▪ Manifestations / Fêtes / Animations :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe que la troupe de musique et de théâtre sera dans la commune le vendredi 23 juin 2023.

Une réunion est prévue le 20 janvier 2023 avec les associations afin d'effectuer un bilan de l'année écoulée et de récupérer les demandes de subventions 2023.

▪ Finances :

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas eu de commission.

▪ Développement économique :

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie ce mois-ci.

▪ Urbanisme / Environnement :

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie ce mois-ci.

▪ Action Sociale :

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie ce mois-ci. Par contre, il a rencontré diverses personnes de Grez.

▪ Travaux :

Monsieur Dominique LUCAS informe que concernant les travaux de la salle des sports il est prévu, dans le dossier d'appel d'offre, de faire poser au sommet de la toiture un dôme pour un éclairage naturel. Le coût de cet aménagement est de 40 000 €.

Nous avons identifié sur ce point une piste pour diminuer, si besoin, les coûts de ces travaux de rénovation. En Modifiant ou supprimant ce dôme.

Une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport va être réalisée.

▪ Voirie :

Monsieur Dominique LUCAS informe que les projets avancent.

-Le projet Chemin du Coucou les travaux sont terminés. Le bornage a été fait fin 2020. Il reste quelques finitions à prévoir dont la plantation d'une haie bocagère.

- Le projet de restaurant (aménagement du terrain).

Le Conseil Départemental est venu le 07 décembre 2022 et a signifié dans son rapport que l'accessibilité du parking était difficile. Ils nous ont conseillé de démolir la maison.

Monsieur Dominique LUCAS fait un tour de table pour connaître l'avis des membres du conseil. Il y a eu 13 POUR, 1 CONTRE.

## DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du maire se dérouleront le 7 janvier 2023 à 14h30.



Il va y avoir une nouvelle convention, mise en place avec le Collège et le Département pour la fourniture des repas (demande du contrôle de la légalité pour un respect de la concurrence). Grez-en-Bouère et St Denis-d'Anjou bénéficient de la fourniture des Repas pour le collège. Ces deux communes devront fournir un agent au collège pour aider quelques heures par semaines à la confection des repas.

Monsieur le Maire doit contacter Mme le Maire de St Denis d'Anjou afin d'échanger sur la possibilité de se regrouper et ne fournir qu'un agent pour les deux communes. Les modalités seraient à définir.

**Petites villes de demain** vise à améliorer les conditions de vie des habitants des **petites** communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

Une demande est en cours avec l'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Il y a un manque de place de stationnement entre l'immeuble de la maison du département et le parking du Coccimarket. Le problème est que les salariés qui travaillent dans cet immeuble devraient se garer sur le parking du haut, devant « jardins fleuris » afin de libérer des places à l'entrée. Il faudrait peut-être flécher le parking de covoiturage vers un autre lieu. Il faut y réfléchir.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 12 janvier 2023 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

#### Séance du 15 décembre – Délibérations prises du n°2022-12-15-01 à n°2022-12-15-06

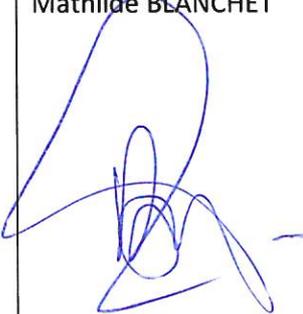
N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET
2022-12-15-01	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – La Boule d'Or – Rue de l'Abattoir
2022-12-15-02	Demande de subventions pour le projet de rénovation de la Salle des Sports
2022-12-15-03	Demande de subvention D.E.T.R. / D.S.I.L. 2023 pour l'Implantation d'un restaurant
2022-12-15-04	Convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et la Commune
2022-10-27-05	Proposition de vente d'un logement locatif – Lotissement Bel-Ebat
2022-10-27-06	Décision modificative Budgétaire n°1 au budget principal



**Les élus municipaux présents à la séance du 15 décembre 2022**

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 <sup>ème</sup> Adjointe
DONZALLAZ Éric	3 <sup>ème</sup> Adjoint
BOISSINOT Nolwenn	4 <sup>ème</sup> Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
GERBEAU Patrick	Conseiller Municipal
LUCAS Aurore	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal

**Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 12 Janvier 2023**

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Mathilde BLANCHET 	Jean-Pierre FOUCHER 